

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOSSIEU**  
**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le premier octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bossieu, dûment convoqué le 25 septembre deux mille quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry COLLION, Maire.

**Étaient présents :**

Mmes ALOUI Marie-France - CHOLLIER Françoise

MM. CHOLLIER Bruno – COLLION Thierry - FASSION Gérald – TADDEI Mathieu.

**Absent(s) :** Mme PAGES Patricia – M. VALLOT Michel - CHAPAT Anthony- M. ASCENSIO Jean-Charles

**Pouvoir(s) :** Mme PAGES Patricia donne pouvoir à Mme ALOUI Marie-France

M. VALLOT Michel donne pouvoir à M. COLLION Thierry

M.CHAPAT Anthony donne pouvoir à M. CHOLLIER Bruno

**Secrétaire de séance :** Mme ALOUI Marie-France

**1-ETANG NEUF**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Bossieu s'est portée candidate auprès de la SAFER en vue d'acquérir l'étang et le bois sis en sa commune, lieu-dit Grand-Bois Section A parcelle n° 0050 pour une surface totale de 8 ha 20 a 62 ca et que le Conseil Municipal lors de sa réunion du 05 mai 2015 avait soumis cette décision à la condition suspensive de la labellisation du site en Espace Naturel Sensible par le Département de l'Isère et d'avoir la certitude que les dépenses de fonctionnement seront subventionnées, elles aussi, à hauteur de 97,5% par le Département.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la signature de la convention d'intégration du site au réseau des espaces naturels sensibles isérois, le Conseil Départemental, lors de la réunion de sa commission permanente a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 113 053,50 € pour son acquisition.

M. Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le compromis d'achat puis l'acte authentique à intervenir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité le projet d'achat de la parcelle :
  - Cadastrée A n° 50 d'une surface totale de 8 ha 20 a 62 ca, comprenant un étang d'environ 3ha10 en eau avec un maset, le tout entouré de bois et de taillis, situé au lieu-dit « Grand-bois » sur la commune de BOSSIEU ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par l'étude notariale de Maître DESCHAMPS Laurence à Beaurepaire.

**2-QUESTIONS DIVERSES**

Avancement des travaux d'aménagement du centre village et du Monument aux Morts.

